



## Contentieux opérateur mobile

Par **Mata Lucie**, le **02/01/2018** à **17:13**

Bonjour,

J'ai résilié mon abonnement mobile alors que j'étais encore engagée pour un opérateur moins cher. Mon nouvel opérateur m'indique prendre en compte les frais de résiliation. Il n'en est rien.

Mon ancien opérateur a mis mon dossier dans les mains d'une société de recouvrement. Je ne peux payer le montant des 500€90 qui me sont demandés. J'essaie de joindre la société de recouvrement en vain. Je reçois une lettre d'huissier me disant que la société de recouvrement leur a transmis mon dossier et que je dois prendre contact avec cette même société de recouvrement, avant poursuites judiciaires. N'arrivant pas à les joindre, j'appelle le cabinet d'huissier. La personne qui me répond me dit qu'ils n'ont pas mon dossier et que je dois "harcéler" la société de recouvrement. J'arrive à les joindre. Un échéancier m'est proposé mais ne prend pas en compte mes revenus. Je ne peux donc honorer cet échéancier. Que puis-je faire ? Merci pour vos réponses.